Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260924-DCM2026_08_14-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 23 SEPTEMBRE 2026. N°2026-08-14.

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	13
Votants	18

Le mercredi 23 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 18 septembre 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Vanessa SMECCA, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Monsieur Maxime CADOUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît CAILLART, Monsieur Janick PALLIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BARS, Monsieur Hervé KERGUIDUFF, ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Hervé BOTHOREL, ayant donné pouvoir à Madame Morgane LAOT, et Madame Virginie COLLIOU, excusée

Madame Morgane LAOT a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

CESSION DE LA PARCELLE AC N°449

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération n°2026-05-02 en date du 19 mai 2026 désaffectant ce bien pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune,

Vu la délibération n° 2026-08-13 en date du 23 septembre 2026 prononçant le déclassement de cette parcelle,

Considérant qu'il en va de l'intérêt général que deux habitations sises rue de Benniget, à proximité de la parcelle concernée, puissent actualiser leur installation d'assainissement individuel et qu'une implantation sur la parcelle cadastrée AC n°449 constitue la seule solution technique permettant de garantir une installation conforme,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que le terrain cadastré AC n°449 sis rue de Benniget appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines par courrier en date du 19 juin 2026 et annexé à la présente délibération, arbitrant la valeur du bien à 510 €, hors taxes et droits, soit 15,00 € le m²,

Il est proposé au Conseil municipal de valider la cession de ce terrain aux propriétaires des logements situés rue de Benniget afin de pouvoir rénover leur installation d'assainissement et d'en définir les conditions générales de vente.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260924-DCM2026_08_14-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, et une abstention de Monsieur Hervé KERGUIDUFF décide :

- De céder la parcelle cadastrée AC n°449, d'une surface de 34m² ;
- De fixer le prix de la cession à 510 €, hors taxes et hors droits, conformément à l'estimation du service des Domaines, annexée à la présente délibération ;
- Que cette cession se fera à égalité de droits entre les acquéreurs ;
- Que l'ensemble des frais afférents à cette cession sera à la charge des acquéreurs ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document, y compris l'acte notarié entérinant cette cession, se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 24 septembre 2026
Le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT



La secrétaire de séance,
Morgane LAOT